

L'offre produit

Une nouvelle assurance dommages aux biens :

Batigreen, l'assurance des bâtiments durables

Au travers d'une démarche innovante, Verspieren souhaite jouer un rôle de premier plan en matière de développement durable, en apportant des solutions concrètes.

C'est pourquoi nous avons conçu un contrat d'assurance dommages aux biens, qui est dédié non seulement aux associations, collectivités locales et établissements publics propriétaires de bâtiments construits en HQE (Haute Qualité Environnementale), mais également à tous les bâtiments non HQE et à tous ceux qui souhaitent faire construire.

Verspieren est le premier courtier à proposer une offre d'assurance qui réponde aux enjeux posés par le Grenelle de l'Environnement. En effet, après avoir lancé en janvier dernier la Garantie de la Performance Energétique, nous répondons à nouveau aux attentes de nos clients soucieux de respecter l'environnement. Nous vous proposons donc l'assurance dommages aux biens, Batigreen, l'assurance des bâtiments durables.

Face aux dispositions du Grenelle de l'environnement, les organisations vont devoir réduire fortement leur consommation en énergies fossiles. Vous serez donc amenés, si ce n'est pas encore le cas, à équiper vos bâtiments d'installations d'énergies renouvelables. Ces installations constituent un risque nouveau qui n'était pas, jusqu'à présent, couvert dans les contrats d'assurance dommages aux biens.

Cette réglementation incitera également les organisations à faire construire des bâtiments de moins en moins voraces en énergie : les premiers chantiers concernés sont pour la fin 2010... **c'est-à-dire demain.**

Batigreen, l'assurance des bâtiments durables, répond à cette absence de garantie et à ces nouvelles exigences. **Batigreen c'est :**

- la reconstruction de vos bâtiments en HQE quelle que soit la nature du bâtiment sinistré (si sa vétusté est inférieure à 20 %) ;
- la couverture de vos installations d'énergies renouvelables tels que les panneaux photovoltaïques, les systèmes utilisant l'énergie biomasse ou les installations de géothermie,
- le remplacement de votre matériel électrique par du matériel de classe A (basse consommation).

Outre les avantages déjà mentionnés, Batigreen prévoit en cas de destruction partielle, l'arbitrage entre la reconstruction partielle et la reconstruction totale. En effet, si le surcoût d'une reconstruction totale ne dépasse pas 30 % celui d'une reconstruction partielle, l'indemnisation s'effectuera sur la base d'une reconstruction totale. **En d'autres termes, pourront être reconstruits en totalité des bâtiments détruits à 70 %.** Une innovation supplémentaire !

Notre contrat Batigreen contribue ainsi à associer nos clients aux enjeux soulevés par le Grenelle de l'Environnement et qui souhaitent s'inscrire dans une démarche "HQE". Nous offrons une solution à l'attente des associations, des collectivités locales et des établissements publics plus particulièrement tournés vers le développement durable.

Enfin, Verspieren s'est installé en mars 2009 dans un bâtiment HQE à Saint-Denis. Nous sommes donc très sensibles à notre environnement et nous tenons à répondre à ce nouveau défi : comment assurer les bâtiments durablement ? Êtes-vous prêts à nous suivre ?

Éric Colleville - 01 49 64 14 14
epcolleville@verspieren.com



La lettre des Associations

Éditée par Verspieren, l'assureur conseil des Associations

Juillet 2010

Prévention des risques

La thermographie infrarouge : la parade infaillible face aux risques d'incendie et de bris de machines

L'incendie et le bris de machine sont deux risques redoutés dans le domaine sanitaire. Ils peuvent entraîner la fermeture des structures pendant de longues semaines, voire plusieurs mois ou la non utilisation des matériels, durant le temps des réparations. Ceci engendre inévitablement des pertes financières importantes, des pertes d'images et de clients.

Au niveau statistique, l'électricité, source majeure des établissements du domaine sanitaire est à l'origine de 18% des incendies et 38% en ce qui concerne les défaillances mécaniques des matériels. L'échauffement des composants est un des symptômes communs de la défaillance électrique et de la défaillance mécanique.

La détection de ces échauffements anormaux peut être facilement décelée grâce à la thermographie infrarouge.

Cette technique est simple puisqu'elle consiste à filmer avec une caméra thermique les installations électriques et les matériels. Les rayonnements infrarouges émis par les installations sont visualisés sur des images appelées thermogrammes.

Comment ce système permet-il de détecter les élévations anormales de températures ?

Tout le monde sait que tous les corps rayonnent de l'énergie de façon proportionnelle à leur température de surface.

Une caméra infrarouge est équipée de détecteurs très sensibles qui reçoivent l'énergie rayonnée par le plus petit élément balayé par le champ de la caméra. Le scanner de la caméra absorbe l'énergie et la convertit en grandeur électrique. La transcription de ces données selon une échelle de couleurs permet d'obtenir une image thermique ou thermogramme.

Quels sont les objectifs de la thermographie infrarouge ?

C'est en premier lieu de déceler les causes d'échauffements anormaux et bien sûr en second plan d'apporter les éléments de décision en matière d'intervention corrective. Il est utile de savoir que les causes d'échauffements anormaux ou les variations excessives d'échauffements peuvent entraîner :

- une dégradation des matériels,
- un court-circuit,
- un début d'incendie,
- un déclenchement intempestif de matériels ou d'installations et d'équipements associés,
- un arrêt total des matériels avec toutes les pertes en découlant.

Comment apporter les éléments de décision permettant une intervention corrective ou préventive adaptée ?

Le contrôle sera d'abord qualitatif avec une phase de recherche des points d'échauffement. Si une anomalie est décelée, il sera alors facile de déterminer les degrés d'urgence et de définir les interventions correctives ou préventives nécessaires.

Pour quelles installations électriques et matérielles la thermographie infrarouge est-elle particulièrement nécessaire ?

- les postes de transformation (HT/BT),
- les batteries de condensateur,
- les têtes de disjoncteur,
- les sectionneurs,
- les armoires de distribution,
- les coffrets de raccordement,
- les boîtes de dérivation,
- les armoires d'automate,
- les chemins de câbles,
- les câbles d'alimentation d'équipement stratégiques. (Suite page 3)



Verspieren
1er courtier d'assurance
à capitaux familiaux
du marché français
CA consolidé Groupe :
255,3 M€
Effectif :
1 612 collaborateurs

Département Associations
8, av. du Stade-de-France
93210 Saint-Denis

VERSPIEREN
COURTIER EN ASSURANCES

La lettre des Associations
est éditée par VERSPIEREN
8, avenue du Stade-de-France
93210 Saint-Denis
Tél. : 01 49 64 10 64
Fax : 01 49 64 13 45

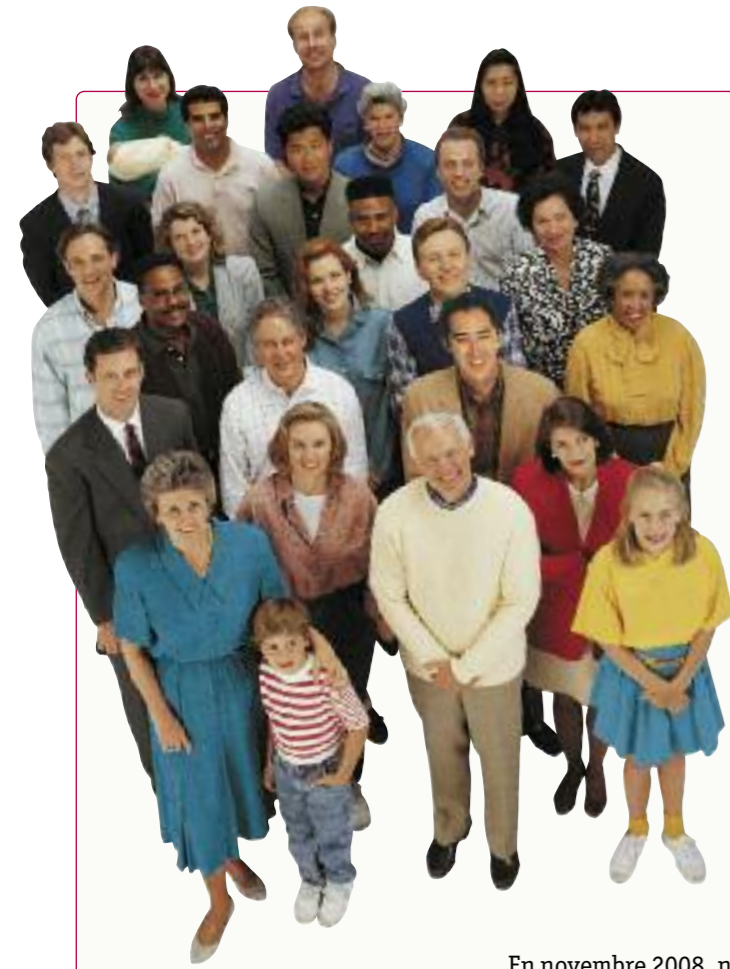
N° immatriculation ORIAS :
07 001 542 - www.orias.fr
ISSN : en cours.
Dépôt légal : en cours.

Directeur de la publication :
Claude Delahaye.
Rédacteur en chef :
Éric Colleville.
Comité de rédaction :
Éric Colleville, Stéphanie Contesse,
Patrick Mauviel
Coordination :
Antoine Blanc, Marina Corso, FG.
Crédit photo :
Getty Images, Thinkstock.

VERSPIEREN
COURTIER EN ASSURANCES

www.verspieren.com

Le bien fondé de suivre les conseils avisés de votre courtier : retour d'expérience d'un cas pratique



De décembre 2008 à novembre 2009, nos équipes commerciales ont relancé ce prospect. Pour des raisons qui lui sont propres, celui-ci ne donnera pas suite à notre proposition.

Le 27 décembre 2009, **un incendie se déclare dans le bâtiment principal** comprenant deux salles de restauration, un bar, des cuisines, un accueil et des bureaux. Tout est détruit ! Avec son contrat en cours, ce prospect était, comme nous l'avions constaté lors de notre visite, et fait remarquer, **en insuffisance de garanties** :

- pas de couverture en perte d'exploitation,
- une garantie très faible pour la reconstruction des bâtiments,
- une insuffisance considérable au niveau de la rubrique "frais et pertes".

À ce jour, ce prospect est devenu client chez Verspieren et sera donc totalement couvert pour le futur.

En attendant, "le mal est fait". L'année de reconstruction du bâtiment principal sera très difficile, car le client ne sera pas indemnisé de sa perte financière.

En outre, sa situation étant précaire, il sera contraint de licencier plusieurs personnes travaillant dans son entreprise depuis de longues années ; cela créera des drames humains irréversibles.

Cela engendrera également une perte sérieuse de clientèle, et notamment, de touristes habitués à venir passer leurs vacances dans cet établissement.

Ce cas de figure n'est pas exceptionnel et met en relief le fait que la part "assurances" n'est pas considérée à sa juste valeur. Pourtant, nous sommes bien placés pour vous affirmer que "les sinistres n'arrivent pas qu'aux autres" !

L'assurance est un point clé pour soutenir le développement de votre activité. D'où l'importance et la nécessité de se prémunir grâce à des contrats d'assurance comportant des clauses adaptées à vos activités et à vos besoins qui garantiront votre pérennité. Faites-nous confiance, nous vous apportons un savoir-faire entièrement dédié et tourné vers les associations et les fondations.

Patrick Mauviel - 01 49 64 11 41 - pmauviel@verspieren.com

En novembre 2008, nous nous sommes rendus dans le centre de la France à la demande d'un prospect exerçant dans le domaine du tourisme afin de lui présenter nos produits d'assurances spécifiquement adaptés à son activité.

Il s'avère que ce dernier était assuré auprès d'une grande mutuelle avec des conditions faisant ressortir :

- une insuffisance de garanties,
- une absence de garantie pour certains bâtiments,
- des primes très élevées.

Les projets de contrats que nous lui avons remis faisaient apparaître :

- des garanties totalement adaptées à ses activités,
- des clauses en conformité avec sa profession,
- une baisse significative de son budget assurance de près de 50%.

Le département Associations et Fondations : une équipe à votre écoute et une gestion soignée

Il existe plus de 1,1 million d'associations en France. Plus de 1 400 associations par semaine ont vu le jour entre 2008 et 2009, soit un total de 73 000 créations en un an.

En outre, la réglementation concernant les associations et fondations évolue rapidement.

Ainsi Verspieren, toujours soucieux d'apporter les meilleures solutions, possède en son établissement de Saint-Denis, un département qui vous est entièrement dédié. En qualité de courtier, notre rôle majeur est de vous apporter la meilleure prestation possible adaptée à votre activité. Pour cela, des spécialistes du domaine associatif sont à votre écoute et vous accompagnent tout au long de l'année. Notre équipe de gestion production est là pour vous aider dans vos démarches administratives et vous permettre de gagner du temps dans la gestion de vos contrats. Enfin, notre équipe de gestion sinistre mettra tout en œuvre pour défendre vos intérêts auprès des assureurs afin qu'en cas de sinistre vous soyez indemnisés le mieux et le plus rapidement possible.

Nous travaillons dans le secteur sanitaire et social, médico-social ou encore médical (structure de services à la personne et/ou SSIAD, maison de retraite, établissement de soins, centre de médecine du travail, centre de dialyse...), ou bien établissement d'enseignement, ONG, fondation, association sportive, culturelle ou de défense de l'environnement et tout autre organisme à but non lucratif.

Nous vous offrons une large palette de prestations telle qu'une évaluation précise de vos besoins, la recherche de compagnies d'assurances spécialisées pour vos risques particuliers et nous surveillons l'évolution des lois et de la jurisprudence. Nous réalisons également des statistiques de votre sinistralité et vous assistons dans la mise en place de votre plan de prévention des risques.

Enfin, nos contrats bénéficient des franchises parmi les plus basses du marché.

Nous vous proposons des produits d'assurance indispensables au bon fonctionnement de votre association ou fondation :

- dommages aux biens avec un plafond de garanties très élevé et sans déclaration préalable des valeurs,

- responsabilité civile qui couvre également les locaux occasionnels utilisés pour vos activités,
- responsabilité civile des dirigeants et des mandataires sociaux,
- protection juridique,
- défense pénale des salariés et des bénévoles (Defendo),
- individuelle accidents.

Nous couvrons également les bénévoles qui ne sont pas protégés et qui cependant vous apportent le fruit de leurs expériences diverses.

Par ailleurs, **Verspieren est continuellement à la recherche de produits novateurs**, toujours dans un souci de satisfaire au mieux vos attentes, et d'être au plus proche des évolutions du marché. Ainsi, nous avons mis en place **deux nouveaux produits** :

- **Defendo : la défense pénale des salariés et des bénévoles,**
- **Batigreen : "l'assurance des bâtiments durables" pour les propriétaires de bâtiments respectueux de l'environnement.**

Enfin nous pouvons vous faire bénéficier d'assurances complémentaires, comme les assurances construction pour la rénovation de vos locaux et la construction de bâtiments, les assurances automobiles ou encore les assurances de personne comme la prévoyance et les complémentaires santé.

Ainsi, le département des Associations et Fondations vous apporte conseil et expertise dans le monde des assurances.

Éric Colleville
01 49 64 14 14
epcolleville@verspieren.com



Thermographie infrarouge (suite)

et au niveau des matériels :

- tous les matériels ou machines ayant un système de rotation ou avec compresseurs.

Peuvent également entrer dans cette recherche préventive les canalisations et les cheminées où l'on recherchera les échauffements anormaux, les fuites ou défauts d'isolement.

Néanmoins, on recherchera surtout le dimensionnement non adapté des câbles, le desserrement des connexions où leurs oxydations entraînent un affaiblissement, et les échauffements des transformateurs.

Les incendies liés à une défaillance électrique sont principalement dus aux faits de surcharges, de courts-circuits et de mini arcs électriques (connexions mal serrées ou desserrées).

Quels sont les avantages de la thermographie infrarouge ?

C'est d'abord l'avantage majeur d'effectuer des mesures à distance sans perturber la vie de l'établissement et alors que les installations et matériels sont en état réel de fonctionnement.

D'autre part, la mesure étant instantanée, le temps est très court et la détection des anomalies peut souvent être traitée immédiatement.

En conclusion, la technique de la thermographie infrarouge est fiable et présente incontestablement de nombreux avantages en matière de prévention des risques d'incendie ; elle ne saurait cependant se substituer aux missions de vérification périodique complète des installations électriques au cours desquelles les déclarations N18 sont délivrées.

Patrick Mauviel
01 49 64 11 41
pmauviel@verspieren.com

N'oubliez pas !

www.verspieren.com